

Règlement du prix « Docteur Lucie Fradiss et Olga Fradiss »

Année 2024

- Prix proposé par la Société Française de Cardiologie (SFC) et la Fondation Lucie et Olga Fradiss abritée par la Fondation de France
- Un dossier retenu
- Montant de la dotation : 23 000 €
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : prix-bourses@sfc cardio.fr

Date limite de dépôt des candidatures	
Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération	14 octobre de l'année en cours
Composition du jury	Novembre de l'année en cours
Désignation du lauréat	16 décembre de l'année en cours
Remise officielle	Janvier de l'année suivante lors des JESFC



Règlement

Article 1 : Thème et nature du projet

Le prix « Docteur Lucie Fradiss et Olga Fradiss » de la Fondation Lucie et Olga Fradiss abritée par la Fondation de France, est organisé par la Société Française de Cardiologie (SFC).

Ce prix est décerné à une équipe de médecins ou chercheurs français pour une publication de travaux originaux portant alternativement une année sur deux sur les prothèses cardiaques et sur l'athérosclérose.

Thématique 2024 : Prothèses cardiaques partielles ou totales

Article 2 : Dotation

La dotation de 23 000 € sera versée en une fois lors des Journées Européennes de la SFC (JESFC) qui auront lieu du 17 au 19 janvier 2024 à Paris. Ce montant pourra être versé directement au lauréat.

Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir les membres de la SFC à jour de leur cotisation.

Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation SFC ;
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC ;
- Fournir la publication de ses travaux dans un délai de 12 mois ;
- Se désister du prix s'il reçoit un autre prix de la SFC ou tout autre financement privé sur le même sujet.

Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur www.sfc cardio.fr comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- La liste des titres et travaux,
- Un résumé du travail en une page maximum,
- Un exposé du travail en 10 pages maximum,



Il est adressé à la SFC par e-mail à prix-bourses@sfcadio.fr avant le 14 octobre de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.

Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de sept membres dont un Président. Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- La composition du jury est approuvée par la SFC au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le 20 décembre de l'année en cours, soit un mois avant la remise officielle lors des JESFC.

